



## STATUTS

Annexes II et IV de la **Directive Habitats Protection nationale** (annexe I) par arrêté du 17/04/81, article 1er modifié  
**Convention de Berne** : annexe II  
**Cotation U.I.C.N** :  
Monde : Vulnérable  
France : Rare  
**Cité au bordereau du site**



## DESCRIPTION

Le Desman est le plus gros insectivore aquatique de France. D'un poids de 50-80 g pour une longueur de 24-29 cm, queue comprise. Pelage dense et lustré, dos brun foncé brillant, ventre gris argenté. Le museau est prolongé par une trompe raide, plate et flexible de 20 mm de long dotée de vibrisses. Pattes postérieures longues, pieds palmés avec de grandes griffes. Queue écaillée, légèrement aplatie avec quelques poils.

## HABITATS

Le Desman vit dans les zones montagneuses bien « arrosées » où les précipitations annuelles dépassent 1000 mm à régime pluvio-nival. Il fréquente préférentiellement les rivières et torrents pyrénéens à cours rapide, aux eaux permanentes, froides et oligotrophes et bien oxygénées. Ces rivières présentent un débit avec un pic automnal et un pic au printemps. L'espèce est cependant susceptible d'occuper d'autres milieux : lacs naturels et artificiels d'altitude, marécages, rivières souterraines ou rivières temporaires.

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Espèce endémique présente sur les deux versants des Pyrénées et de la Cordillère Cantabrique. Sa répartition s'étend jusqu'au Nord du Portugal.

## LOCALISATION SUR LE SITE

Plusieurs stations plus ou moins anciennes sont recensées sur le site : gave d'Ossoue à l'entrée de la vallée et au niveau de la cabane de Milhas, gave d'Aspé sous le lac. Des contacts ont aussi été obtenus sur le gave de Gavarnie à hauteur de Saugué ainsi qu'au niveau de Bué sur le gave de Cestrède.

## HABITATS SUR LE SITE

« Bancs de graviers non végétalisés » (CB 24.22, intérêt communautaire)      « Ruisselets » (CB 24.11)  
« Zones à truites » (CB 24.12)      « Plans d'eau d'altitude oligotrophes ou mésotrophes » (CB 22)

## ENJEUX ET OBJECTIFS

### Facteurs d'enjeu

- Compétition alimentaire possible avec les populations de Salmonidés introduits pour la pêche.
- Assèchement partiel du gave d'Ossoue
- Gestion des débits hydrauliques sur le gave de Cestrède.
- Modification des ressources trophiques de l'espèce par pollution hydrocarbures (Ossoue) ou petit lait (Aspé)

### Objectifs conservatoires

- Garantir la qualité de l'eau et l'intégrité physique du système hydrologique.
- Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce.
- Régularisation des débits (si possible), notamment des lâchers printaniers, sur les gaves d'Ossoue et Cestrède.

## PRECONISATIONS D' ACTIONS

### Actions proposées

Fiche Action E3 : « Suivi des conditions de vie du Desman des Pyrénées » (action à mener dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du PNP à l'échelle de la zone Parc).

Fiche Action E4 : « Comprendre l'origine des assèchements sur des portions des gaves d'Aspé et d'Ossoue ».

Lien avec E5 : « Mutualiser les compétences et le temps passé sur le terrain pour optimiser l'inventaire des espèces aquatiques ».

### Acteurs concernés

Ariège Environnement Diffusion, sociétés de pêche locales et fédération départementale, PNP, EDF, CSVB